

Les Associations

Les Fondations

Les Mutuelles

Les Coopératives

Les sociétés commerciales de l'ESS



1901

Leur création devient enfin libre après avoir été fortement encadrée tout au long du 19ème



1987

Article sur la loi définissant le développement du mécénat. Une ou plusieurs personnes décident de mettre des moyens matériels ou financiers dans un but d'intérêt général



1850

Les ouvrier-ères de la soie exploité-es s'organisent pour s'épauler en cas de maladie ou d'accident

1898

Mise en place d'une charte



1835

À Lyon, la première épicerie coopérative, gérée par ses client-es, apparait pour permettre aux ouvrier-ères d'accéder à des denrées de consommation à prix coûtant et sans intermédiaire

1947

Loi fondatrice



31 juillet 2014
Loi relative à l'ESS

Les sociétés commerciales peuvent désormais être reconnues comme des entreprises de l'ESS, à condition de respecter certains critères.



Elles répondent aux besoins individuels ou collectifs de LEURS membres et du territoire

Elles ont en commun une **gouvernance partagée** et sont **détenues par les personnes qui la font vivre**



Elles réunissent des personnes **volontaires autour d'un projet commun et collectif**

Il y en a environ 1,5 million et elles représentent 80% des emplois du secteur de l'ESS



Leur pilier est le bénévolat

Le moteur : se sentir utile et faire quelque chose pour autrui ainsi que développer de nouvelles compétences

On compte environ 20 millions de bénévoles en France



Elles soutiennent toutes une cause **d'intérêt général** sous forme d'apport financier ou d'accompagnement au projet.

Les 2 formes les plus connues sont celles **reconnues d'utilité publique** et **d'entreprise**.



Leur spécificité

La solidarité entre les membres vise à réduire **les conséquences financières de situations telles que la maladie, l'invalidité, les accidents**.



Elles se distinguent par leur objectif d'utilité sociale, leur gouvernance démocratique et le réinvestissement d'une partie de leurs bénéfices. Elles peuvent obtenir l'agrément ESUS pour être officiellement reconnues comme entreprises solidaires d'utilité sociale.



La ligue de l'enseignement

Développe des projets donnant l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux vacances, au sport pour tous et à l'engagement



Mutuelle des Motards

A vu le jour en 1983 à la suite d'une action revendicatrice de motards en colère. Elle n'a pas d'actionnaires à rétribuer et fonctionne de manière démocratique, 1 personne = 1 voix



Fondation de France

Contribue à construire des solutions efficaces et durables pour répondre aux enjeux de la société



Enercoop

Elle fournit à ses client-es une électricité 100 % renouvelable. Elle produit de l'électricité et des services visant à la sobriété et l'efficacité énergétique.



Phénix

Propose des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire et donner une seconde vie solidaire aux invendus.



Les restos du cœur

Ils viennent en aide aux personnes en difficulté en distribuant des repas, en apportant un soutien social et en favorisant l'inclusion.



MGEN

Elle accompagne les étudiant-es, enseignant-es et jeunes actif-ves en proposant des solutions de santé et de protection sociale adaptées à leurs besoins.



La France s'engage

Soutient et accompagne des projets innovants à fort impact social pour transformer des idées en initiatives concrètes au service de la société.



Crédit Coopératif

Banque détenue par ses sociétaires, qui prennent ainsi les décisions. Lors des AG, chaque personne a 1 voix.



La Ruche qui dit Oui !

connecte les producteur-rices locaux et les consommateur-rices pour favoriser les circuits courts et soutenir une alimentation responsable.



Étape 1

Place les 5 familles de l'Économie Sociale et Solidaire

Étape 2

Remonte le temps en replaçant les grandes dates pour chacune des familles

Étape 3

Retrouve les particularités de chaque famille de l'ESS

Étape 4

Positionne chaque exemple sur sa bonne famille
Connais-tu d'autres exemples pour les différentes familles ?